

## Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 26 février 2016

### **Membres présents : 57**

MMES BERTHIER Catherine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève CHARVIN Evelyne, COUILLAUT Odile, DESPREZ Evelyne, LEVY Véronique, MUNTSCHE Karine, PETIT Christine, POUILLART Nadège, ROUSSEAU Nadine.

MM. BACHELET Raynald, BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BONNEAU Jérôme, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BROSSE Anthony, BRUNEAU James, CARTIER Olivier, CHACHIGNON Alain, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, DAUX Dominique, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, FEVRIER Albert, GALLIER Bernard, GARCIA José, GEORGES Sébastien, GRIVOT Denis, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, LEGRAND Gérard, LENOBLE Denis, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MERLET Bertrand, MONCEAU Didier, NOLLAND Philippe, PERON Francis, PETETIN Marc, PICARD Michel, POINTEAU Jean-Marc, ROUSSEAU Pierre, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, VERNEAU Daniel, VERNEAU Philippe.

### **POUVOIRS : 12**

M. ALLION Jean-Pierre donne pouvoir à M. FEVRIER Albert  
M. BERTHELOT Michel donne pouvoir à M. THION Denis  
Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à M. NOLLAND Philippe  
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à M. PICARD Michel  
Mme DENIAU Evelyne donne pouvoir à M. LEGRAND Gérard  
M. ELAMBERT Alain donne pouvoir à M. BROSSE Anthony  
M. GERMAIN Claude donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves  
Mme HINCKY Françoise donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique  
M. PIERQUIN José donne pouvoir à M. MAMEAUX Dominique  
M. POISSON Bertrand donne pouvoir à M. CITRON Jacques  
M. RIBEAUCOURT Pascal donne pouvoir à M. PETETIN Marc  
M. VINCENT Christian donne pouvoir à M. BRUNEAU James

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Compte rendu du Comité syndical du 29 janvier 2016
- Présentation de la nouvelle organisation entre la CCI et Loire & Orléans Eco
- Modification du Règlement Intérieur
- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises : choix du prestataire et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire
- Présentation et adoption du Compte de Gestion 2015
- Présentation et adoption du Compte administratif 2015
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Vote du budget 2016 et du montant de la participation des collectivités membres
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement, puis remercie M. PETETIN, Maire de Dadonville, pour la mise à disposition de la salle communale.

M. TARTINVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente indique que le point concernant la présentation de la CCI et de Loire&Orléans Eco est reporté à un prochain Comité syndical, Elodie MICHE étant indisponible pour raison de santé.

Mme BEVIERE passe donc au premier point à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 janvier 2016**

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, et que les points principaux à l'ordre du jour de ce Comité étaient les orientations budgétaires et le dispositif E-logement présenté par l'URHAJ Centre-Val de Loire.

**N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## Modification du Règlement Intérieur

Mme BEVIERE rappelle que depuis sa création, la Commune nouvelle Le Malesherbois reste exclue du Syndicat de Pays, car les statuts et le Règlement Intérieur du Pays n'offrent pas la possibilité de représentants des Communes nouvelles au Bureau.

La Présidente a, par contre, la possibilité de désigner des personnalités qualifiées. Pour permettre à Mme le Maire du Malesherbois d'assister aux réunions du Bureau, il convient de modifier le chapitre 6 du Règlement Intérieur « Des membres associés de droit et des personnalités qualifiées ».

Il est proposé de modifier le paragraphe comme suit :

*« Les membres associés de droit (Mme/M. le(a) Sous Préfet(ète) de l'arrondissement de Pithiviers, Mme/M. le Député, le(la) ou les représentant(e)s du Conseil régional du Centre, Mme/M. le(la) Président(e) du Conseil de développement, Mme/M. le Trésorier de Pithiviers et les Conseillers départementaux) participent également aux travaux du Pays.*

*Sur proposition du(de la) Président(e), le Bureau peut désigner, pour la durée du mandat, les Maires de Pithiviers et du Malesherbois (si non élu(e) au Bureau) au titre des personnalités qualifiées, en raison de leur compétence, de leur expérience ou de leur notoriété.*

*Ces membres associés de droit et personnalités qualifiées sont convoqués dans les mêmes formes que les membres du Bureau. Elles participent à tous les débats ainsi qu'aux travaux des commissions. Elles ne votent pas. Elles ne peuvent être élues à la Présidence d'une commission ».*

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la modification est adoptée à l'unanimité.**

## Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises : choix du prestataire et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire

Madame BEVIERE rappelle le caractère obligatoire de la réalisation de ce schéma, pour que les collectivités puissent bénéficier de subventions régionales dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). La volonté des élus était d'en faire un atout, notamment pour avoir des préconisations quant à la résorption des friches industrielles, le développement des zones existantes, etc.

Mme BEVIERE expose aux membres du Comité syndical que, suite aux entretiens avec quatre bureaux d'études, il est proposé de valider l'offre du cabinet SYNOPTER, mieux-disant pour un montant d'étude de 36 400 € HT, soit 43 680 € TTC.

Une demande de subvention sera faite auprès de la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du CRST.

M. GAUDET demande quelle est la finalité de cette étude. Mme BEVIERE lui répond qu'il s'agit d'avoir un outil opérationnel et prospectif sur le développement économique du territoire, à l'échelle de chaque EPCI et à l'échelle du Pays. L'intérêt est aussi que cette étude démarre au plus vite, pour que le schéma puisse être pris en compte par la Région, notamment pour la réalisation de son propre schéma de développement économique.

La Présidente donne lecture de la délibération.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Présentation et adoption du Compte de Gestion 2015

Mme BEVIERE passe la parole à M. THION, 1<sup>er</sup> Vice-président. Il commente les résultats budgétaires, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Il donne ensuite lecture du tableau ainsi que du texte de la délibération.

Il apparaît, à la clôture de l'exercice 2015, un excédent de 113 862,85 € en section d'investissement et de 72 353,02 € en section de fonctionnement, soit un total des sections excédentaire à hauteur de 186 215,87 €.

Mme BEVIERE, ne relevant pas de question, complète en précisant que les décalages entre le prévisionnel et le réalisé sont très souvent du fait des études.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité.**

### **Présentation et adoption du Compte administratif 2015**

M. THION poursuit par la présentation du Compte administratif.

Il revient sur la Décision Modificative de 6 000 € ; elle anticipait le recrutement de l'animateur de la GPEC T (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale). Ce recrutement a finalement eu lieu en mars 2016.

Mme BEVIERE explique les écarts entre les montants indiqués aux postes « études », notamment pour celles concernant le SAGE Nappe de Beauce ou le Contrat Global d'Actions Essonne Amont.

M. THION indique que le Pays a dû régler un arriéré de deux ans et demi de taxes foncières.

Il ne relève rien de particulier au chapitre du personnel.

En recettes de fonctionnement, les fonds provenant de la DIRECCTE n'avaient pas été anticipés au budget 2015. Le total des recettes s'élève à 712 179,05 € pour des prévisions de 969 809 €.

En dépenses d'investissement, le budget prévisionnel prévoyait un montant de 110 785,06 €. Le réalisé est de 29 922,21 € ; la dépense principale concerne le SCoT.

L'excédent d'investissement est donc de 113 862,85 €.

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux amortissements.

M. THION donne lecture de la délibération.

Mme BEVIERE quitte la salle.

**La Présidente n'ayant pas pris part au vote, ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte administratif est adopté à l'unanimité.**

De retour, Mme BEVIERE remercie les élus de leur confiance.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Il est proposé d'affecter les résultats aux comptes suivants :

Pour la section fonctionnement : 72 353,02 € au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Pour la section investissement 113 862,85 € au compte 001 « excédent antérieur reporté ».

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.**

### **Vote du budget 2016 et du montant de la participation des collectivités membres**

Mme BEVIERE commente le budget prévisionnel.

Les charges à caractère général s'élève à 526 498,17 €.

Le compte 6132 « locations immobilières » augmente en raison de la location d'un bureau à la CCI pour l'animateur GPEC T.

Le compte 617 « études et recherches » diminue car les études lancées en 2015 sont finalisées (SAGE, Schéma de développement économique, Zones Humides, etc.).

Compte 6228 « rémunérations d'intermédiaires divers ». Sur les 15 839 €, 6 619 € correspondent à la prestation ASER dans le cadre de Natura 2000 pour les nouveaux travaux d'entretien sur les parcelles des premiers contrats (2011).

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET.

Il rappelle que le Pays s'était porté maître d'ouvrage pour faciliter le conventionnement avec l'Etat. Il salue également la réactivité des services de l'Etat sur ce dossier.

Il indique que la procédure de renouvellement de l'animation du site Natura 2000 est en cours ; elle doit être opérationnelle en mai 2016.

Mme BEVIERE indique que le Pays est conforté dans la maîtrise d'ouvrage et que M. GUERINET a été réélu Président du Comité de pilotage.

Elle revient sur les félicitations exprimées par les services de l'Etat sur la gestion du programme Natura 2000 et sur la mobilisation des élus et des acteurs du territoire.

Le compte 6184 « formations » est en augmentation car le Pays prévoit de faire suivre aux agents une formation aux premiers secours et surtout une formation BRGM pour le SAGE.

Le compte 012 « charges de personnel » augmente en proportion des embauches réalisées ou envisagées (Contrat Local de Santé, Leader, GPEC T).

En recettes de fonctionnement, les dotations et subventions s'élèvent à 898 670,90 €.

Mme BEVIERE informe les élus sur l'évolution du mode de fonctionnement de la cellule Agent de développement + assistante.

Elle revient ensuite sur son entretien téléphonique avec M. ROULLET, Vice-président de la Région. Ce dernier lui a rappelé l'engagement de campagne pris par sa majorité et la nécessité de dégager des financements pour couvrir ces engagements électoraux (gratuité des transports scolaires, etc.).

De ce fait, le forfait de fonctionnement attribué au Pays devra être intégré dans le contrat de Pays, ce qui représente 300 200 € pour la durée du contrat ; cette somme sera désormais soustraite de l'enveloppe destinée au territoire.

Les participations des Communautés de communes s'élèvent à 193 064,90 €, car le Malesherbois est soustrait. Les cotisations évoluent par rapport à 2015 en raison d'une augmentation de la population. La Commune nouvelle fera un don d'environ 25 000 € au Pays.

Le Syndicat de Pays Gâtinais est indiqué car les frais de fonctionnement liés au programme Leader seront partagés entre les deux structures.

Le budget unique du Syndicat de Pays s'équilibre en section de fonctionnement à 1 006 538,92 € et en section d'investissement à 183 622,60 €.

Sur cette dernière section, les principales dépenses sont liées au SCoT.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le budget prévisionnel 2016 et le montant de la participation des collectivités membres pour 2016 sont adoptés à l'unanimité.**

## Affaires diverses

- Ateliers de concertation SCoT.

M. THION propose que les collectivités désignent des référents pour suivre la concertation et les travaux du SCoT. Il donne ensuite le calendrier de ces ateliers, courant mars.

Mme BEVIERE rappelle que ces ateliers, et le SCoT en général constituent des enjeux importants pour le territoire, car ils permettent de le structurer et d'anticiper l'avenir, ensemble.

- Présentation des collaborateurs du Pays.

Mme BEVIERE présente le personnel du Pays et le remercie pour l'excellent travail fourni par l'équipe.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

**Le Secrétaire de séance**

**La Présidente**

**Yves TARTINVILLE**

**Monique BEVIERE**